

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE  
DU PAYS DES VANS EN CÉVENNES**

**FICHE D'INSCRIPTION qui vaut pour engagement  
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

*Toute fiche incomplète sera refusée*

Nouvel élève     Ancien élève    **Antenne :**  Les Vans     Saint-Paul-le-Jeune     Chambonas

**Parcours de cycle :** Cycle 1  Cycle 2  (voir les modalités avec la responsable) OU Parcours « à la carte »

Discipline ou instrument choisi(e) en cours particulier :

Enseignant :

Atelier ou instrument supplémentaire :

Formation Musicale (solfège)     oui     non

**NOM et Prénom :** .....

**Date de Naissance :** .....

**Téléphone et mail :** .....

**Adresse postale :** .....

<i>Pour les élèves mineurs</i>	Responsable légal 1	Responsable légal 2
NOM – PRENOM		
ADRESSE (si différente)		
TEL		
EMAIL		

**Frais de scolarité :** Toute année entamée est due (cf. Règlement Intérieur). **Frais de dossier :** 20 € par famille.

Je souhaite régler  À l'Année

Au Trimestre

Au Mois

**DROITS À L'IMAGE & REGLEMENT INTERIEUR**

- J'autorise l'école de musique à utiliser les images et les productions sonores et visuelles à des fins de communication non commerciale (voir Règlement Intérieur) :  oui     non

*Pour les élèves mineurs :* responsable légal 1  oui  non    responsable légal 2  oui  non

- À l'inscription, je m'engage à prendre connaissance du Règlement Intérieur et à le respecter     oui

*Pour les élèves mineurs :* responsable légal 1  oui    responsable légal 2  oui

(Vous trouverez un résumé au dos de cette page)



**RAPPEL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – document complet à télécharger sur le site internet ou à récupérer auprès de la responsable**

Admission	L'inscription se fait en remplissant la fiche d'inscription et en la donnant à la responsable
Scolarité	<p><b>L'élève s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre assidûment les cours de toutes les disciplines du parcours</li> <li>• Respecter les consignes de ses professeurs</li> <li>• Respecter les règles de discipline et le présent Règlement Intérieur</li> <li>• Être ponctuel, prévenir la direction en cas d'absence et justifier l'absence par écrit</li> <li>• Posséder du matériel en bon état, bien entretenu (instrument de musique)</li> <li>• Apporter les ouvrages et le matériel pédagogiques demandés à chaque cours</li> <li>• Ne pas utiliser de photocopies dans l'établissement hors du cadre légal</li> <li>• Travailler régulièrement à la maison afin de progresser</li> </ul>
Frais de scolarité	<p><b>Toute année entamée est due – sauf cas de force majeure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cas exceptionnel d'une démission en cas de force majeure, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maladie ou raison de santé</li> <li>- Famille en difficulté renonçant à la scolarité (perte d'emploi ou changement d'activité obligeant à modifier les activités et engagements, séparation ou divorce, décès, ...)</li> <li>- Déménagement de l'élève en dehors du secteur d'activité de l'EMI ou sur le secteur d'activité mais sans possibilité d'assurer la continuité de l'enseignement,</li> </ul> </li> <li>• Dans le cas exceptionnel d'absence d'un professeur pendant plus de quatre semaines de cours consécutives</li> <li>• Dans le cas où un professeur s'avère incapable de gérer un élève présentant des dispositions ou facultés différentes, nécessitant une compétence et une formation particulière</li> <li>• Dans les cas non prévus par la présente réglementation, une demande circonstanciée et argumentée devra être adressée au Président de la Communauté de communes.</li> </ul> <p>⇒ <b>Il faudra remplir le document « Demande exceptionnelle de désinscription »</b></p> <p>⇒ <b>Quoiqu'il arrive, un trimestre entamé est dû dans son intégralité</b></p> <p><i>Des frais non réglés entraineront un titre exécutoire du Trésor Public. Un élève ne pourra pas se réinscrire l'année suivante en cas de non règlement de la totalité de la somme due.</i></p>
Règles de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation : la photocopie des méthodes et des partitions est illégale. Les élèves doivent se procurer les partitions et méthodes.</li> <li>• Le prêt et la location : ils sont possibles dans certaines situations et soumis à des contrats avec obligation de fournir une attestation d'assurance. L'entretien et les dégâts causés par l'élève sera pris en charge par l'élève ou ses représentants légaux.</li> <li>• Les élèves sont sous la responsabilité de l'école de musique pendant les temps d'enseignement uniquement. En cas d'absence d'un professeur, la responsabilité de l'élève incombe à son représentant légal.</li> </ul>
Participation aux scènes publiques et aux actions culturelles	<p>Les scènes publiques et actions culturelles font partie intégrante du cursus de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours de cycle : la participation est obligatoire, et travaillée en amont avec le professeur.</li> <li>• Parcours « à la carte » : la participation est optionnelle, mais tout engagement implique une assiduité et une obligation de justifier les absences. Par ailleurs, si le choix est fait de ne pas participer, les élèves ne pourront pas demander à rattraper les cours manqués à ces occasions.</li> </ul>
Les absences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les arrêts maladie et formations des professeurs ne sont pas rattrapés (sauf en cas d'arrêt longue durée – plus de 2 semaines)</li> <li>• Les absences des élèves doivent être signifiées à la responsable par écrit et ne seront pas rattrapés</li> <li>• Contrôle continu et examen de fin de cycle : l'assiduité permet d'établir le contrôle continu. Une absence pour l'examen de fin de cycle peut compromettre la validation du cycle.</li> </ul>
Conseil d'Établissement	Le non-respect du Règlement Intérieur peut amener le Conseil d'Établissement à décider d'appliquer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive

Le  
Signature

À




**PAYS des VANS**  
EN CÉVENNES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Élève

Responsable 1

Responsable 2

	<p align="center"><b>Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes</b>  110 place Fernand Aubert, 07140 LES VANS  <a href="mailto:emi@cdc-vansencevennes.fr">emi@cdc-vansencevennes.fr</a>  <a href="https://www.cdc-vansencevennes.fr/">https://www.cdc-vansencevennes.fr/</a>  Tél. : 04.26.78.49.24 ou 07.57.44.29.85  <b>Jours travaillés : les mardis et mercredis</b></p>	<p align="center"><b>Votre interlocutrice :</b>  <b>Béatrice Boulanger,</b>  <b>Responsable</b></p>
---	---	---

## Tarifs EMI 2025-2026

### Parcours cycle

	Cdc Pays des Vans en Cévennes	Communes hors cdc
Nombre d'élèves par famille	Enfant / Adulte	Enfant / Adulte
1 <sup>er</sup> élève	300 €	345 €
2 <sup>e</sup> élève	270 €	315 €
3 <sup>e</sup> élève	240 €	285 €
4 <sup>e</sup> élève	210 €	255 €
5 <sup>e</sup> élève	180	225 €

### Parcours « à la carte »

	Cdc Pays des Vans en Cévennes		Communes hors cdc	
Nombre d'élèves par famille	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
1 <sup>er</sup> élève	345 €	390 €	390 €	435 €
2 <sup>e</sup> élève	321 €	366 €	366 €	411 €
3 <sup>e</sup> élève	300 €	345 €	345 €	390 €
4 <sup>e</sup> élève	270 €	315 €	315 €	360 €
5 <sup>e</sup> élève	240 €	285 €	285 €	330 €

### Ensembles

Ensemble 45 à 60 minutes seul	135 €
Ensemble 45 à 60 minutes en plus d'un cours individuel	69 €
Ensemble 90 minutes seul	156 €
Ensemble 90 minutes en plus d'un cours individuel	76 €

Frais de dossier : 20 euros par famille et par an

Vous pouvez régler à l'année, par trimestre ou par mois (pendant 10 mois)

**Toute année entamée est due (cf. Règlement Intérieur)**

#### DATES :

- 12/09/2025 : portes-ouvertes 16h30 - 18h30
- 15/09/2025 : début des cours
- 15/11/2025 : fin des inscriptions
- 21/06/2026 : fin des cours



110 place Fernand AUBERT, 07140 LES VANS - [accueil@cdc-vansencevennes.fr](mailto:accueil@cdc-vansencevennes.fr) - 04 75 37 41 22

LES ASSIONS - BANNE - BEAULIEU - BERRIAS-ET-CASTELJAU - CHAMBNAS - GRAVIERES - MALARCE-SUR-LA-THINES - MALBOSC - MONTSSELGUES  
ST-ANDRE-DE-CRUZIERES - STE-MARGUERITE-LAFIGERE - ST-PAUL-LE-JEUNE - ST-PIERRE-ST-JEAN - LES SALELLES - LES VANS